

Département fédéral de l'économie, de la
formation et de la recherche (DEFR)
Monsieur le Conseiller fédéral
Guy Parmelin
Palais fédéral Est
3003 Berne



Date **20 DEC. 2023**

Ordonnance sur les mesures visant à réduire la consommation d'énergie électrique dans le transport de voyageurs et le fret ferroviaire - Réponse à la consultation

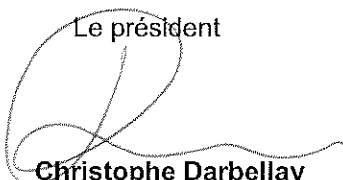
Monsieur le Conseiller fédéral,


Le 29 septembre 2023, le Conseil fédéral a chargé le DEFR d'effectuer une consultation sur le projet cité en référence et dans ce cadre, le Conseil d'Etat du canton du Valais vous remercie de l'avoir consulté.


En cas de crise énergétique majeure, des mesures visant à réduire la consommation électrique doivent être prises, y compris dans le domaine des transports publics. Ce projet d'ordonnance prévoit quatre niveaux de mesures destinées à la réduction de l'offre de prestations pouvant être mises en place selon la gravité de la situation. Inspiré du modèle établi par la branche des transports publics, il semble tout à fait approprié et équilibré. Le Conseil d'Etat du canton du Valais n'a pas de remarque particulière à formuler.

Nous réitérons nos remerciements de nous avoir consultés et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

Christophe Darbellay



La chancelière

Monique Albrecht

A envoyer par courriel à : energie@bwf.admin.ch